



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3066

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Axelera - Attribution de subventions d'équipement à la société Mathym pour son projet DISCOVER et à la société Centralp pour son projet PIANO

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3066**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Attribution de subventions d'équipement à la société Mathym pour son projet DISCOVER et à la société Centralp pour son projet PIANO**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'État a lancé, en 2004, une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont ainsi été créés pour mobiliser les facteurs clefs de la compétitivité, au 1^{er} rang desquels figure la capacité d'innovation pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

À partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie et a pour principale mission de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires,
- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des compétences et les ressources humaines, etc.,
- faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de recherche et développement (R&D) qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment, auprès du fonds unique interministériel (FUI).

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Métropole accompagne aujourd'hui 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Ces pôles de compétitivité sont des éléments incontournables de l'écosystème local d'innovation, et viennent renforcer les filières prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie de soutien à l'innovation de la Métropole.

La Métropole accompagne les pôles de compétitivité suivants :

- dans le domaine des sciences de la vie : Lyonbiopôle, pour les acteurs de la santé,
- dans le domaine des cleantechs : Axelera pour la filière chimie-environnement et Techtera pour la filière des textiles techniques et matériaux souples,
- dans le domaine du numérique : Imaginove pour la filière des contenus numériques et créatifs,
- dans le domaine de l'énergie : Tenerdis,
- dans le domaine de la mobilité : Cara.

La Métropole soutient cette dynamique d'innovation et de compétitivité en finançant :

- la réalisation des plans d'actions annuels des pôles de compétitivité (innovation, développement d'affaires et réseau, international),
- la création et le développement d'outils structurants et mutualisés de R&D issus des dynamiques impulsées par les pôles (plateforme mutualisée d'innovation comme AxelOne),
- les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles soumis aux appels à projets du FUI.

III - Proposition de financement des projets de R&D retenus à l'issue du 25^{ème} appel à projets du FUI

Pour le 25^{ème} appel à projets du FUI, la Métropole propose de soutenir 2 projets retenus officiellement par l'État. Les projets "Développement industriel en sécurité de colloïdes métalliques de grandes versatilités d'usage" (DISCOVER) et "Pilotage individuel des anodes" (PIANO) labellisés par Axelera.

1° - Le projet DISCOVER

Labellisé par le pôle Axelera, le projet DISCOVER vise à développer et à industrialiser des voies de synthèse de solutions colloïdales métalliques, utilisées comme catalyseurs dans l'industrie des silicones et dans la synthèse de molécules pharmaceutiques. Ces métaux sont ainsi incontournables. L'objectif de DISCOVER est de développer des catalyseurs plus performants que ceux utilisés actuellement par les industriels afin de réduire le besoin de consommation de ces métaux critiques. À l'issue du projet, le remplacement des catalyseurs utilisés actuellement par des catalyseurs plus actifs permettra aux acteurs industriels européens de :

- réduire leur empreinte environnementale en contribuant à un ralentissement de leur consommation en catalyseurs,
- diminuer leur exposition aux fluctuations du cours des métaux,
- limiter leur dépendance vis-à-vis des pays producteurs.

Le projet, coordonné par la petite et moyenne entreprise (PME) Mathym compte 5 partenaires : Mathym, une grande entreprise, une entreprise de taille intermédiaire et 2 laboratoires académiques. Tous sont situés sur le territoire de la Métropole.

Le budget prévisionnel est le suivant (en €) :

Partenaires	Coût complet	Montant total d'aides	État	Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes
	Assiette éligible		(FUI)		Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)
partenaire 1 coordonnateur Mathym	630 439	315 220	157 610	157 610	
partenaire 2		180 000	-		180 000
partenaire 3		232 019	-		232 019
partenaire 4		198 143	198 143		
partenaire 5		104 907	104 907		
Total	2 002 668	1 030 289	460 660	157 610	412 019

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 157 610 € au profit de la société Mathym pour la réalisation du projet DISCOVER.

2° - Le projet PIANO

Après des décennies d'amélioration, la technologie conventionnelle de production d'aluminium par électrolyse stagne en termes de consommation énergétique malgré un degré d'optimisation élevé. Labellisé par le pôle Axelera, le projet PIANO vise à développer une chaîne de contrôle-commande radicalement novatrice

pour accroître l'efficacité énergétique des cuves d'électrolyse existantes, et réduire fortement leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces innovations appliquées aux usines françaises, le gain en énergie électrique serait l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de 35 000 habitants et les rejets de CO₂ diminueraient de 30 000 tonnes.

Le projet, coordonné par une grande entreprise compte 4 partenaires : une grande entreprise, la PME Centralp, un établissement public à caractère industriel et commercial et un laboratoire académique.

Le budget prévisionnel est le suivant (en €) :

Partenaires	Coût complet	Montant total d'aides	État	Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône Alpes FEDER
	Assiette éligible		(FUI)		
partenaire 1 coordonnateur		452 997			452 997
partenaire 2		123 479	123 479		
partenaire 3 Centralp	510 956	255 478		255 478	
partenaire 4		199 973	199 973		
Total	2 529 618	1 031 927	323 452	255 478	452 997

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 255 478 € au profit de la société Centralp pour la réalisation du projet PIANO.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions de subvention faisant l'objet de la présente délibération.

Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n° 651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 26 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de l'intervention de la Métropole sur les projets de R&D et autres projets d'investissement labellisés par le pôle de compétitivité Axelera (chimie environnement),

b) - l'attribution, pour la période 2018-2021, des subventions d'équipement d'un montant de :

- 157 610 € au profit de la société Mathym dans le cadre du projet DISCOVER,
- 255 478 € au profit de la société Centralp dans le cadre du projet PIANO ;

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les sociétés Mathym et Centralp définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée pour un montant de 8 199 993 €, en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P02O2864.

4° - Le montant à payer, soit 413 088 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.